



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| Direction régionale des affaires culturelles
Auvergne Rhône-Alpes

Pas à pas

RÉSIDENCE D'UN.E ARTISTE OU PROFESSIONNEL.LE DE LA CULTURE DANS LES LIEUX D'ACCUEIL DES TOUT-PETITS

Cahier des charges

La DRAC Auvergne-Rhône-Alpes en lien avec les Caisses d'allocation familiale et les Conseils départementaux souhaite développer des résidences d'artistes ou de professionnels de la culture de 6 mois centrées sur l'éveil artistique du tout-petit au sein des lieux d'accueil de la petite enfance et y associer un volet recherche.

Ce cahier des charges est à destination des artistes ou professionnels de la culture souhaitant expérimenter cette proposition. Les conditions d'accueil d'un artiste ou professionnel de la culture se construisent en dialogue direct avec la ou les structures petite enfance. Sans être exhaustif, ce cahier des charges doit permettre de mieux appréhender les objectifs et l'organisation entre les partenaires :

- *Dans quel cadre s'inscrit l'expérimentation ?*
- *Le partenaires petite enfance*
- *Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?*
- *Pourquoi y associer un volet recherche ?*
- *Quels sont les objectifs ?*
- *Quels sont les champs artistiques ou culturels mobilisables ?*
- *Quelle valorisation et traces ?*
- *Quand se déroule la résidence mission ?*
- *Comment est financée la résidence-mission ?*
- *Comment construire la résidence-mission ?*
- *Quels engagements ?*

LE CADRE DE REFERENCE

Sur le plan national, les ministères chargés des Solidarités et de la Culture ont réaffirmé, le 20 mars 2017, par le **protocole pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants**, l'intérêt d'une politique commune visant à favoriser l'éveil culturel et artistique des jeunes enfants. Par ailleurs, en 2020, le ministère de la Culture s'est engagé dans le **plan de formation des professionnels de la petite enfance**, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

En 2022, la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes souhaite développer une expérimentation en lien étroit avec les CAF et les Conseils départementaux afin de renforcer la présence d'artistes et professionnels de la culture auprès des enfants, des familles et des professionnels de la petite enfance en y associant un volet recherche.

Pour cela, un travail au niveau de chaque département a été engagé pour repérer et accompagner les structures de la petite enfance qui accueilleront les artistes et professionnels de la culture dans le cadre de cette expérimentation.

Pour cette première année, il s'agit de déployer une expérimentation par département soit au maximum 13 résidences-mission.

LE PARTENAIRE PETITE ENFANCE

Les structures d'accueil de la petite enfance sont au cœur du dispositif. Il peut s'agir de crèches, de relais d'assistantes maternelle (RAM), de PMI, de lieux d'accueil de protection de la jeunesse.

Le choix des structures et leur périmètre sont effectués par département en concertation avec les CAF et Conseils départementaux. Il est possible de regrouper plusieurs lieux d'accueil de la petite enfance pour mener le projet à l'échelle d'un territoire. Il est également possible de les intégrer aux programmes d'action des Conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle ou aux Conventions de territoire globale ou aux contrats territoire jeunesse.

Il est noté l'importance de l'implication de la ou des structures d'accueil pour mettre en place la résidence-mission en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes.

LA RESIDENCE-MISSION

La résidence-mission est un dispositif qui repose sur la présence d'un artiste ou professionnel de la culture dans une structure ou sur un territoire pour une durée conséquente permettant la rencontre entre des artistes ou professionnels de la culture – dits « résidents » - avec les habitants.

Dans l'expérimentation proposée, cette rencontre est en direction des enfants de 0 à 3 ans, des professionnels et acteurs de la petite enfance et des familles.

La résidence-mission ne se confond pas avec une résidence de création puisqu'il n'y a pas de commande d'œuvre ou de production directe. Toutefois, ces résidences peuvent permettre aux artistes de créer et tester des formes spécifiques pour ces âges.

La résidence-mission doit permettre

- d'appréhender des formes de la création contemporaine en provoquant la rencontre avec une démarche artistique forte et en lien avec un réseau de lieux culturels,
- développer l'esprit de découverte et pour les adultes l'esprit critique par le biais de la discussion et d'échanges,
- contribuer au développement culturel et artistique du territoire,
- mettre en place un éveil artistique associant les jeunes, les familles voire les habitants d'un territoire et donc de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

Elle repose donc sur la présence du résident qui s'engage dans une démarche permettant de voir, comprendre et transmettre sa recherche artistique, ainsi que sur une diffusion de son œuvre déjà créée.

Dans le cadre de cette expérimentation :

Il est attendu que l'artiste ou le professionnel de la culture développe son projet à partir de :

- Actions directement vers les jeunes enfants dans une approche artistique qui permet d'observer et d'écouter les enfants, de répondre à leurs gestes et attitudes, tout en les amenant à découvrir un univers artistique et les prémisses d'une pratique. Il conviendra de s'adapter aux rythmes et temporalités des enfants
- Rencontres et ateliers avec les familles (parentalité)
- Temps de présentation d'œuvres ou de petites formes artistiques afin que les enfants, les personnels et les parents comprennent la démarche de l'artiste et appréhendent son univers
- Sensibilisation et formation des professionnels de la petite enfance
- Valorisation et traces des actions engagées.

Un projet co-construit :

Dans le cadre de la résidence-mission, il s'agit pour le résident et pour la structure d'accueil de s'engager dans **une démarche de co-construction d'actions** soit pas de formule clé en main mais des propositions ouvertes dont les professionnels de la petite-enfance pourront se saisir ou faire évoluer, en lien avec leur projet éducatif. Elles pourront prendre plusieurs formes : rencontre, formation, atelier, représentation qui seront adaptées en fonction du lieu d'accueil, des personnes concernées (enfants, adultes), ainsi que de l'âge des enfants.

Au cours des toutes premières semaines, le résident rencontre les différents acteurs de la ou des structures impliquées, voire les acteurs du territoire. Ceci afin de permettre à ces équipes d'appréhender au mieux sa démarche artistique et de transmission mais aussi de connaître le territoire, les enjeux et les attentes de ses partenaires. Ces temps de rencontre sont importants pour faire connaissance, établir les modalités et le calendrier d'intervention durant toute la présence du résident.

Ensuite, un calendrier et programme d'actions est mis en place qui revêtent des formes variées : rencontre, formation, atelier, représentation qui seront adaptées en fonction du lieu d'accueil, des personnes concernées (enfants, adultes), ainsi que de l'âge des enfants. Sa durée d'une durée longue doit permettre de développer en concertation ces actions.

Le portage de la résidence par une structure culturelle (théâtre, centre d'arts, cinéma, VPAH, musée...) ou d'éducation populaire (ayant une activité artistique repérée dans le domaine de la petite enfance) est encouragé du fait de son expertise dans le domaine artistique et culturel ainsi que pour l'accompagnement et le suivi de la résidence auprès des différents acteurs impliqués.

ASSOCIER UN VOLET RECHERCHE

L'éveil artistique et culturel des tout-petits fait l'objet de recherches mais qui restent encore peu nombreuses. Il s'agit de mieux comprendre ce qui se joue lors d'une intervention d'éveil artistique et culturel, qu'est-ce que cela génère, qu'est-ce que cela déplace ou bouscule dans une approche globale mêlant les enfants, leurs familles, les professionnels ainsi que les artistes.

L'enjeu est donc d'articuler une démarche artistique et de transmission avec une démarche scientifique qui peut être côté sciences ou sciences humaines. Les objets d'étude peuvent être divers : le langage, l'écoute, la sensorialité, la motricité, le lien d'attachement par une approche par les sciences humaines, les neurosciences ou autre...

Il conviendra que le volet recherche soit partie prenante de la résidence-mission et de la co-construction des actions avec l'équipe d'accueil.

La constitution du binôme artiste / professionnel de la culture et chercheur sera accompagné par la DRAC en lien avec les Universités de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon sur la base de la démarche artistique et d'action culturelle mise en place dans le cadre de l'expérimentation.

Ce volet sera développé sur 2 à 4 résidences sur la première édition avant d'être généralisé.

LES OBJECTIFS DE L'EXPERIMENTATION

Les objectifs de l'expérimentation portent sur :

- Encourager et accompagner les initiatives favorisant l'éveil artistique et culturel au sein des établissements d'accueil des jeunes enfants afin de l'inscrire dans le quotidien des enfants
- Installer des présences artistiques sur une longue durée
- Participer à la formation des professionnels de la petite enfance au domaine de l'éveil artistique et culturel des tout-petits
- Par la pratique, développer l'esprit de découverte et pour les adultes l'esprit critique par le biais de la discussion et d'échanges
- Favoriser la parentalité
- Favoriser la relation parents-enfants par le partage et la découverte d'expériences artistiques
- Favoriser – autant que possible – le lien entre les professionnels petite enfance et les familles afin de favoriser l'interconnaissance
- Donner aux artistes la possibilité de développer leurs démarches de transmission dans un environnement dédié au jeune enfant
- Développer les partenariats avec les acteurs culturels en encourageant les dynamiques de territoire
- Créer, valoriser et partager les ressources issues des expérimentations.

LES CHAMPS ARTISTIQUES MOBILISABLES

Tous les champs artistiques et culturels sont mobilisables : danse, musique, théâtre, arts visuels, univers du livre et de la lecture, patrimoine, musée, photographe, mais aussi les formes hybrides et de croisement des disciplines.

En fonction des structures accueillant les résidences-missions, des priorités de champs artistiques ou culturels ont été pris.

LA CREATION DE RESSOURCES ET LEUR VALORISATION

Les expérimentations menées doivent pouvoir rendre compte de leur déploiement et processus en intégrant la constitution de ressources dès le début du projet. Les formats sont laissés libres mais doivent être facilement partageables et valorisables.

Une attention particulière devra être portée sur le droits à l'image des participants afin de ne pas limiter la diffusion.

Par ailleurs, les ressources créées doivent pouvoir être diffusées lors de journées de rencontre régionales voire nationales qui pourront être organisées en 2023 afin de partager les expérimentations menées.

Pour les projets développant un volet recherche, il est attendu que l'étude puisse être diffusée et contribuer au corpus de ressources pour l'éveil artistique et culturel.

LA PERIODE ET LA DUREE

Le résident doit prévoir sa présence sur **6 mois**. Il est entendu que cette présence ne s'effectue ni à temps plein ni en continu mais selon une répartition concertée entre tous les acteurs et en fonction des actions prévues.

La résidence devra débuter sur la fin de l'année 2022 (à partir de novembre ou décembre) et pourra se prolonger en 2023 avec une clôture impérative avant juin 2023.

Une journée régionale de restitution est prévue à l'automne 2023 afin présenter le travail mené et dresser le bilan de la première édition.

LE FINANCEMENT

La DRAC apporte un financement de 10 000 euros pour chaque résidence-mission comprenant la rémunération des résidents (artistes et professionnels de la culture), les défraiements d'hébergement et de déplacement, ainsi que l'achat de petit matériel. Une subvention sera versée par la DRAC à la structure culturelle qui devra en faire la demande.

Sur le volet formation et parentalité, une aide dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté pourra être mobilisé.

Pour les expérimentations incluant un volet recherche, une aide supplémentaire sera attribuée par la DRAC en fonction des projets.

Il n'est pas attendu un financement particulier de la part de la structure petite enfance. Il est néanmoins possible d'apporter une contribution, notamment sur l'achat de fourniture ou petit matériel nécessaire à la résidence.

Le cas échéant, des financements supplémentaires pourront être mobilisés en fonction des départements par la CAF et le Conseil départemental.

CONSTRUIRE LA RESIDENCE-MISSION

Plusieurs étapes :

1/ Trouver la ou les structures petite enfance et définir les attentes et le champ artistique ou culturel de la résidence-mission-recherche : - quel type de projet souhaite-t-elle accueillir : théâtre, danse, architecture, livre... ? - quel lien avec leur projet pédagogique ?
2/ Contact des artistes ou structures culturelles pouvant faire une proposition dans le cadre de l'expérimentation. Rédaction par les artistes ou professionnels de la culture d' une note d'intention (voir annexe) à partager avec la structure petite-enfance.
3/ Si besoin, mise en place un jury de sélection des propositions , réunissant des membres de la structure petite enfance, de la CAF, du Conseil départemental, de la DRAC.
4/ Une fois le choix arrêté, prise de contact entre la structure petite-enfance et le résident pour : - faire connaissance - établir une convention d'engagement (convention type fournie par la DRAC) pour inscrire les objectifs et modalités de partenariat.
5/ Le résident envoie une demande de subvention à la DRAC (avant le 1 ^{er} novembre 2022 impérativement)
6/ Début et suite de la résidence-mission – quelques étapes importantes mais non exhaustives : Les premières semaines : - mettre en place une première rencontre pour mieux se connaître et commencer à co-construire le projet - mettre en place des réunions avec l'équipes de la structure petite enfance - mettre en place des temps de rencontre avec les parents - faire le lien avec la mairie ou l'EPCI et les partenaires quotidiens de votre structure - créer le désir et l'enthousiasme - rester flexible car les contours bougent encore. Ensuite : - définir les actions et le calendrier de déroulement : un planning partagé peut être facilitant. - Mettre en place un temps de formation en direction de l'équipe peut permettre de mieux faire connaissance, de partager et de s'approprier le projet. Fin du premier mois et suivants : - développer les actions co-construites - prévoir des réunions de suivi

- réajuster si nécessaire
- se laisser la possibilité d'accueillir de nouvelles propositions et espaces de découverte
- communiquer sur les actions
- valoriser le projet sur le territoire

7/ Fin du projet :

- faire le bilan avec les résidents, avec l'équipe, avec les familles
- participer à la journée régionale

LE CALENDRIER *(susceptible d'être ajusté)*

Mai - juillet 2022	Contacts avec les structures petite enfance et définition des orientations spécifiques à chacune
Juillet - Octobre 2022	Choix de la structure culturelle partenaire
Novembre - Décembre 2022	Premières rencontres avec les résidents et début de la résidence-mission
Fin juin 2023	Fin de la résidence-mission (au plus tard)
Automne 2023	Journée régionale de rencontre et bilan

LES ENGAGEMENTS DES UNS ET DES AUTRES

POUR LA STRUCTURE PETITE ENFANCE	POUR L'ARTISTE OU PROFESSIONNEL DE LA CULTURE	POUR LE CHERCHEUR
▶ Désigner une ou des personnes référentes pour accompagner le résident. ▶ Définir des temps de co-construction et de dialogue avec le résident. ▶ Impliquer et motiver l'ensemble de l'équipe. ▶ Permettre la présence d'un ou de membres de l'équipe lors des interventions du résident. ▶ Faire le lien avec les partenaires habituels. ▶ Faire le lien avec les familles. ▶ Prise en charge éventuelle de l'achat de petit matériel. ▶ Participer à la rencontre régionale. ▶ Signer une convention d'engagement et produire un bilan à la fin.	▶ Qualité du projet de recherche artistique et de transmission. ▶ Etre à l'écoute et co-construire les actions avec l'ensemble des parties prenantes. ▶ Intégrer le travail du chercheur dans sa démarche, et faciliter son accueil. ▶ Favoriser l'ouverture avec les structures culturelles du territoire. ▶ Rendre compte de l'expérimentation et du processus en intégrant la constitution de ressources. ▶ Participer à la rencontre régionale. ▶ Signer une convention d'engagement et produire un bilan à la fin. ▶ Déposer une demande de financement auprès de la DRAC.	▶ Qualité du projet de recherche. ▶ Etre à l'écoute et co-construire les actions. ▶ Articuler le volet recherche au volet artistique et culturel. ▶ Rendre compte de l'expérimentation et du processus en intégrant la constitution de ressources. ▶ Participer à la rencontre régionale. ▶ Signer une convention d'engagement et produire un bilan à la fin.

Contacts

Coordination régionale pour la DRAC : Eugénie Bordier – eugenie.bordier@culture.gouv.fr

Par département :

Département	DRAC	Département	DRAC
Ain	Floriane Mercier Floriane.mercier@culture.gouv.fr	Haute-Loire	Agnès Monier Agnès.monier@culture.gouv.fr
Allier	Anne-Noëlle Bouin Anne-noelle.bouin@culture.gouv.fr	Puy-de-Dôme	Agnès Monier Agnès.monier@culture.gouv.fr
Ardèche	Noëlle Delcroix Noelle.delcroix@culture.gouv.fr	Rhône	Eugénie Bordier eugenie.bordier@culture.gouv.fr
Cantal	Anne-Noëlle Bouin Anne-noelle.bouin@culture.gouv.fr	Métropole de Lyon	Eugénie Bordier eugenie.bordier@culture.gouv.fr
Drôme	Noëlle Delcroix Noelle.delcroix@culture.gouv.fr	Savoie	Guillaume Juin Guillaume.juin@culture.gouv.fr
Isère	Bruno Gallice Bruno.gallice@culture.gouv.fr	Haute-Savoie	Guillaume Juin Guillaume.juin@culture.gouv.fr
Loire	Floriane Mercier Floriane.mercier@culture.gouv.fr		

NOTE D'INTENTION

La note d'intention doit reprendre les informations suivantes :

- Présentation : nom de la structure, contact de la personne référente, site web (éventuellement), champs artistique ou culturel, CV (éventuellement)
- Description du processus de co-construction et des interventions proposées
- Restitution envisagée
- Valorisation et ressources
- Expériences dans le domaine de la transmission auprès des enfants (indiquer le lieu et l'année, la structure partenaire – école, centre social, crèche... - et l'âge de enfants)
- Calendrier prévisionnel (ce calendrier est à titre indicatif et devra faire l'objet d'une discussion avec la structure d'accueil petite enfance) :
- Budget prévisionnel en précisant le coût de cession d'une petite forme, le coût d'un atelier de pratique et d'une journée de formation.